



## DÉCLARATION LIMINAIRE

CHSCT Ministériel du 28 novembre

reconvoqué le 18 décembre 2017

Monsieur le Président,

Lors du CTM du 14 novembre 2017, reconvoqué le 5 décembre 2017, l'administration a présenté le rapport annuel d'activité de la cellule d'écoute et d'alerte des ministères chargés des affaires sociales (CEMCAS) « ALLODISCRIM ».

Le bilan de la cellule discrimination fait apparaître un faible taux de saisines, et en majorité par des agents de catégorie A.

Pour l'UNSA ITEFA, le faible taux de saisine de cette cellule n'est pas en adéquation avec l'augmentation des signalements de cas de souffrance au travail constatés depuis la mise en place de la réforme territoriale. La question qui s'impose est celle de l'information en direction des personnels qui semble déficiente, si l'on considère que cette cellule n'a pas identifié de violences sexuelles ou sexistes, depuis 2013...

**L'UNSA ITEFA n'a de cesse d'alerter sur l'augmentation des dossiers de souffrance au travail, sur la dégradation des conditions de travail due à la baisse des effectifs.**

Dans le dernier rapport de la cour des comptes, sur l'évolution des effectifs des services déconcentrés entre 2011 et 2015 en équivalent temps plein, fait apparaître une diminution des effectifs de 6,85 % dans les DIRECCTE, si l'on compare les administrations sur le périmètre RéATE, les DIRECCTE sont les deuxièmes plus touchées par la baisse des effectifs, soit (10461 ETP en 2011 pour 9744 ETP en 2015),

L'UNSA ITEFA remarque que les chiffres donnés sont en amont de la réforme territoriale, sachant que la baisse drastique des effectifs est due à cette réforme, il ne faut être « grand clerc » pour anticiper une hausse sans précédent du pourcentage de diminution des effectifs pour la période 2016/2020.

L'UNSA ITEFA dénonce, une fois encore, un dialogue social dégradé, voire inexistant, sur l'ensemble de la ligne hiérarchique. Cette rupture impacte fortement les collègues dans les services, et se ressent dans les instances nationales et régionales (boycott, démission de la majorité des membres d'un CHSCT R, etc....)

Concernant les missions d'expertises et d'analyses des risques menées par le cabinet SECAFI associés au télétravail et aux renseignements, le diagnostic est parfaitement posé et les préconisations réalistes, pour l'UNSA ITEFA il s'agit, désormais, pour l'administration de mettre en place les actions en correspondance avec la mise en œuvre de cette nouvelle organisation du travail.

L'UNSA ITEFA sera particulièrement vigilante car cette instance traite de la vie professionnelle des agents, de leurs conditions de travail, du respect de leur vie personnelle, et plus particulièrement de la préservation de leur santé.

